

Politique de protection des renseignements personnels

Version 2023.09.1 | septembre 2023

La présente politique de protection des renseignements personnels (ci-après la « Politique ») énonce comment la Clinique de santé Jacques-Cartier recueille, utilise, communique, conserve et détruit vos renseignements personnels. Pour faciliter la lecture, nous utiliserons les expressions « nous » ou « la clinique » de temps à autre dans la Politique.

Nous pouvons vous fournir de l'information complémentaire relativement au traitement de vos renseignements personnels, dans certains cas, au moment de recueillir vos renseignements personnels. Nous pouvons également obtenir votre consentement spécifique dans certains cas relativement à la collecte, l'utilisation, la communication et la conservation de vos renseignements personnels.

La Politique s'applique aux renseignements personnels que nous recueillons, peu importe la manière, que ce soit, par exemple en personne ou par téléphone.

En acceptant cette politique ou en nous fournissant des renseignements personnels après avoir eu l'opportunité de consulter la Politique ou tout autre avis complémentaire, vous acceptez que vos renseignements personnels soient traités conformément à la Politique et l'avis complémentaire.

1- À propos de nous

Voici nos informations d'identification complètes :

Clinique de santé Jacques-Cartier
1815, rue King Ouest, bur. 200
Sherbrooke, Qc
J1J 2E8

N'hésitez pas à communiquer avec notre responsable de la protection des renseignements personnels pour toute question ou commentaires que vous pourriez avoir concernant la Politique, la manière dont nous traitons vos renseignements personnels ou pour exercer vos droits concernant vos renseignements personnels.

Vous pouvez joindre notre responsable de la protection des renseignements personnels par courriel :

direction@cliniquejc.ca

Ou par la poste à l'adresse mentionnée plus haut.

Au sein de notre Clinique, nous avons attribué les rôles et responsabilités comme suit :

- Direction : Responsable de la protection des renseignements
- Professionnels et médecins : Responsables de la cueillette de l'utilisation de la mise à jour et de la conservation sécuritaire des données médicales des patients

- Personnel clérical de la clinique : Responsable de la cueillette et de la mise à jour des données nominatives et des informations qui servent à identifier les patients. À la demande des professionnels et des médecins, ils peuvent parfois avoir à contacter les établissements de santé pour des résultats ou autres documents

Nous formons et sensibilisons les membres de notre personnel et nos professionnels, y compris les étudiants et les stagiaires, par le biais des activités suivantes :

- Annuellement, une formation sur la loi 25, ses obligations et les impacts de son non-respect sera donnée à notre personnel sous forme de capsule web.

2- Définitions importantes

Dans la Politique, on entend par :

« **Incident de confidentialité** » (i) l'accès non autorisé par la loi à un renseignement personnel; (ii) l'utilisation non autorisée par la loi d'un renseignement personnel; (iii) la communication non autorisée par la loi d'un renseignement personnel; ou (iv) la perte d'un renseignement personnel ou toute autre atteinte à la protection d'un tel renseignement.

« **Renseignement personnel** » tout renseignement qui concerne une personne physique et permet, directement ou indirectement, de l'identifier.

3- Comment allons-nous traiter vos renseignements personnels.

<p><i>Comment collectons-nous vos renseignements personnels.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Par l'intermédiaire de nos secrétaires - Par la RAMQ - Par les autres établissements de santé - Par des membres de votre famille si vous êtes mineur - Par un site d'embauche si vous postulez pour un emploi chez nous - Par le RVSQ si vous prenez RDV par internet - Par le GACO si vous êtes inscrit au guichet d'accès pour un médecin de famille
<p><i>Quels sont les renseignements personnels que nous collectons.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Toute information médicale en lien avec votre dossier et autres éléments nécessaires pour avoir un dossier conforme au Collège des Médecins du Québec, incluant vos nom, adresse complète, date de naissance, numéro d'assurance maladie, sexe. - Si vous êtes un candidat pour un poste, nous recueillerons votre curriculum vitae, et si vous devenez un employé, nous demanderons en plus vos coordonnées bancaires, votre numéro d'assurance sociale, date de naissance, adresse complète.
<p><i>Auprès de qui collectons-nous vos renseignements personnels</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - De vous directement, d'autres intervenants ayant eu à intervenir avec vous. Ex : psychoéducateur, psychologue, spécialiste, etc. Si vous êtes mineur, ça peut aussi être auprès de vos parents.

	<ul style="list-style-type: none"> - Si vous êtes candidat pour un poste à la clinique, nous pouvons prendre des renseignements personnels sur vous auprès de références que vous nous aurez fournies et autorisées à contacter au préalable.
<i>Pourquoi collectons-nous vos renseignements personnels?</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Pour la vérification de votre identité - Pour vous fournir les bons services et s'assurer qu'ils sont appropriés pour vous - Pour administrer votre dossier - Pour bien répondre à vos demandes et à vos questions - Afin de bien analyser votre demande de candidature si vous désirez occuper un poste chez nous
<i>Qu'arrive-t-il si vous ne consentez pas à la collecte de vos renseignements personnels?</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Il pourra être difficile pour nous de pouvoir réaliser les activités nommées plus haut dans le tableau et de répondre à vos besoins de façon satisfaisante.
<i>Qui aura accès à vos renseignements personnels?</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Employés de la clinique - Médecins et professionnels à votre dossier - Gestionnaires à la facturation des médecins - Agent administratif à la RAMQ - Personnels dans les établissements de santé où vous faites affaire - Divers intervenants avec votre consentement ou selon obligation légale tels les assureurs, la SAAQ, avocats, etc. - RVSQ - Pharmacies avec lesquelles vous faites affaire - Dossier Santé Québec - Responsable de la paie si vous êtes un employé de la clinique, en plus des gestionnaires de la clinique
<i>Comment allons-nous partager vos renseignements personnels avec des tiers?</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Fax, courriel, téléphone, portail sécurisé, lettre recommandée, rapport à la cour ou à divers intervenants selon leur demande
<i>Quels sont les risques liés au traitement de vos renseignements personnels</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de fuite de données - Risque de perte de renseignements - Risque d'erreurs de saisie
<i>Où allons-nous conserver vos renseignements personnels?</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Les données médicales en lien avec tous vos suivis sont numérisées et conservées dans votre dossier médical électronique, dans une infonuagique protégée. - Il y a encore certains dossiers papier plus vieux qui sont archivés dans des classeurs non accessibles au public.

	<ul style="list-style-type: none"> - Les renseignements personnels des employés sont conservés dans un logiciel de paie.
<i>Pendant combien de temps allons-nous conserver vos renseignements personnels</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Tant que la loi l'exige, et selon les politiques du dossier médical électronique utilisé, qui est accrédité par le gouvernement du Québec et qui en suit les lois et règlements.

4- Quels produits technologiques utilisons-nous.

Nom du logiciel	Nom du Fournisseur	Utilité	Mise à jour
Omnimed	Omnimed	Dossier médical électronique	Avisé au moment de la mise à jour
Hub Québec	Pétal	Orquestrateur de RDV	Avisé au moment de la mise à jour
RVSQ	Gouvernement du QC	Prise de RDV en ligne	Avisé au moment de la mise à jour
Dossier Santé Québec	Gouvernement du Québec	Partage sécurisé de renseignements de santé	Avisé au moment de la mise à jour
Employeur D	Desjardins	Solution paie et RH	Avisé au moment de la mise à jour

5- Mesures de sécurité et risques inhérents

Nous suivons les standards de sécurité dans notre secteur d'activités pour protéger les renseignements que nous recueillons et que nous recevons. Plus particulièrement, nous avons en place des mesures de protection physiques, techniques, informatiques et administratives appropriées afin de protéger vos renseignements personnels contre un incident de confidentialité.

Malgré ces mesures, compte tenu des risques inhérents à l'utilisation de systèmes informatiques, nous ne pouvons toutefois pas assurer ou garantir la sécurité et la confidentialité des renseignements que vous nous transmettez ou nous fournissez, et vous le faites à vos propres risques. Si vous avez des raisons de croire que des renseignements personnels ont été compromis, veuillez communiquer avec nous aux coordonnées indiquées à l'article 1 de la Politique.

6- Comment et sous quelles conditions allons-nous communiquer vos renseignements personnels à des fins de sécurité publique ou de poursuite des infractions

6.1 En cas de risque sérieux de mort ou de blessures graves

Nous pourrions communiquer un renseignement personnel que nous détenons en vue de protéger une personne ou un groupe de personnes lorsqu'il existe un motif raisonnable de croire qu'un risque sérieux de mort ou de blessures graves, lié notamment à une disparition ou à un acte de violence, dont une tentative de suicide, menace cette personne ou ce groupe et que la nature de la menace inspire un sentiment d'urgence.

Les renseignements peuvent alors être communiqués à la ou aux personnes exposées à ce risque, à leur représentant ou à toute personne susceptible de leur porter secours. Seuls les renseignements nécessaires aux fins poursuivies par la communication seront communiqués.

6.2 Forces de l'ordre

Nous pourrions également communiquer un renseignement au Directeur des poursuites criminelles et pénales ou à une personne ou à un groupement chargé de prévenir, de détecter ou de réprimer le crime ou les infractions aux lois lorsque le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour une infraction à une loi applicable au Québec.

Finalement, nous pourrions communiquer un renseignement à un corps de police lorsqu'il est nécessaire à la planification ou à l'exécution d'une intervention adaptée aux caractéristiques d'une personne ou de la situation, dans l'un ou l'autre des cas suivants:

- 1° le corps de police intervient, à notre demande, pour nous apporter de l'aide ou du soutien dans le cadre des services que nous fournissons à une personne;
- 2° nous agissons en concertation ou en partenariat avec le corps de police dans le cadre de pratiques mixtes d'interventions psychosociales et policières.

7- Vos renseignements personnels sont-ils transférés à l'extérieur du Québec?

Il se peut que vos renseignements personnels soient transférés à l'extérieur du Québec.

8- Quels sont vos droits à l'égard de vos renseignements personnels?

La loi vous confère différents droits à l'égard de vos renseignements personnels. Vous disposez notamment des droits suivants :

- **Accès** : le droit de demander si nous détenons des renseignements personnels sur vous et, le cas échéant, de demander d'avoir accès à ces renseignements personnels.
- **Rectification** : le droit de demander de faire rectifier tout renseignement personnel incomplet ou inexact que nous détenons.
- **Retrait du consentement** : le droit de retirer votre consentement à la communication ou à l'utilisation des renseignements personnels détenus.
- **Restriction ou refus d'accès** : le droit de demander qu'un intervenant particulier ou qui appartient à une catégorie d'intervenants indiquée ne puisse avoir accès à un ou à plusieurs renseignements que vous aurez identifiés.
- **Plainte** : le droit de formuler une plainte adressée à notre responsable de la protection des renseignements personnels tel qu'identifié à l'article 1 en lien avec cette Politique ou de déposer une plainte auprès de la Commission de l'accès à l'information du Québec si vous croyez qu'une infraction aux lois sur la protection des renseignements personnels a été commise. Pour porter plainte auprès de la Commission d'accès à l'information (Québec), veuillez utiliser le formulaire approprié disponible à l'adresse suivante : Pour les citoyens | Commission d'accès à l'information du Québec (gouv.qc.ca)
- **Portabilité** : Vous avez le droit de demander que vos renseignements personnels vous soient communiqués ou qu'ils soient transférés à une autre organisation dans un format technologique structuré et couramment utilisé.

Pour exercer l'un ou l'autre de ces droits, veuillez communiquer avec notre responsable de la protection des renseignements personnels la manière indiquée à l'article 1 de la présente Politique.

9- Comment utilisons-nous les témoins de navigation?

Le site web de la clinique utilise les cookies de Google Analytics. Deux cookies d'analyse et un de performance.

10- Sites de tiers

Cette Politique ne s'applique pas aux sites web, aux pages ou aux applications de tiers auxquels il est possible d'accéder via nos services et nous ne sommes pas responsables à l'égard de tels services tiers.

Si vous suivez de tels liens, ces sites ou services tiers auront probablement leurs propres politiques sur la protection des renseignements personnels que vous devrez examiner avant de soumettre vos renseignements personnels.

11- Comment mettons-nous à jour la présente Politique sur la protection des renseignements personnels?

Nous pourrions, de temps à autre, modifier la Politique afin de refléter les changements dans nos processus d'affaires ou dans la loi.